

PROCES-VERBAL DE REUNION DU COMITE SYNDICAL N°01-2025
Réunion du mercredi 5 février 2025

Le mercredi 5 février 2025 à 18h, le comité syndical s'est réuni à la Maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 29 janvier 2025

Ordre du jour :

- Compte financier unique 2024
- Affectation des résultats 2024
- Approbation du budget primitif 2025
- Sollicitation de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre de demandes de subventions
- Convention pour l'animation de la charte de gestion de la ressource en eau du bassin du gave de Pau et des gaves réunis
- Sollicitation des Régions et de l'agence de l'eau Adour Garonne pour le financement de l'animation de la charte de gestion de la ressource en eau
- Informations diverses

Etaient présents (21 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CAPERET	Alain	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	LAFFORGUE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN	MERCIER	Jimmy	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (3 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	DUCOS	Gérard	Titulaire
	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire

Etaient absents ou excusés (8 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDAA	Bruno	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNES DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien GeMAPI, Marie FURET – Animatrice charte de gestion de la ressource en eau, Pauline GUINLE – Chargée de mission PAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Célia MARCHAND – Animatrice prévention des inondations, Henri

PELLIZZARO - Directeur, Sébastien PIETS – Technicien GeMAPI, Loïcia PRAT – Responsable administratif et financier, Constance XERRI – chargée d’opérations prévention des inondations, personnel du SMBGP

Secrétaire de séance (conformément à l’article L.2121-15 du CGCT) : M. Jean-Marc DENAX

Le procès-verbal de la séance du comité syndical du 4 décembre 2024 est adopté à l’unanimité.
Le Président informe les délégués des décisions prises au titre des délégations (cf. *diaporama joint*).
Les membres du comité syndical poursuivent la séance en abordant les points suivants :

1. Compte financier unique 2024

Le Président informe le comité syndical que le compte financier unique (CFU) a vocation à se substituer au compte administratif de l’ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l’information financière et d’améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l’ordonnateur et le comptable public. Il sera obligatoire pour toutes les collectivités à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le SMBGP a souhaité s’inscrire dans la procédure d’expérimentation du CFU dès 2025.

En l’absence du Président, Monsieur Philippe ARRIAU présente les résultats tels qu’ils ressortent du CFU. Le comité syndical vote, à l’unanimité, le compte financier unique de l’exercice 2024 et arrête ainsi les comptes présentés dans le diaporama joint.

2. Affectation des résultats 2024

Le Président expose au comité que l’instruction comptable M57 prévoit que les résultats d’un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique.

Il précise qu’il est possible de reprendre les résultats 2024, c’est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2024 et statuer sur l’affectation de ce résultat dans le budget primitif 2025.

Enfin, il indique que cette affectation des résultats permet d’équilibrer le budget en prenant en compte les besoins de financement des différents projets affichés lors des orientations budgétaires.

Le comité syndical, après avoir constaté les résultats de l’année 2024, décide, à l’unanimité, d’affecter le résultat d’exploitation de l’année 2024 comme indiqué dans le diaporama joint.

3. Présentation des projets et approbation du budget primitif 2025

Le comité syndical approuve, à l’unanimité, le budget primitif 2025 ci-dessous, détaillé par nature et par fonction durant la séance (Cf. diaporama) ainsi que dans la note brève et synthétique jointe aux projets de délibération :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	6 733 976,88 €	6 733 976,88 €
Investissement	2 422 064,17 €	2 422 064,17 €

Après le vote du budget, le Président détaille les différents projets en cours ou à venir dont les besoins financiers sont pris en compte dans les différents chapitres du budget primitif.

L'ensemble des opérations est détaillé dans le diaporama joint. Il s'agit :

- Sur le volet gestion des milieux aquatiques (GeMA) :
 - Du solde des opérations engagées en 2024 (travaux et études)
 - Des engagements 2025 (travaux et études)

- Sur le volet prévention des inondations (PI) :
 - Des travaux d'entretien annuel des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques
 - D'installation de capteurs de niveau
 - De l'étude et des travaux pour la réparation de la digue d'Abidos
 - Du solde études de régularisation administratives des digues et barrages écrêteurs en plusieurs lots géographiques et de l'étude hydraulique de l'Ousse
 - D'études terminées ou engagées dans le cadre du programme d'études préalables au PAPI

Les différentes prévisions, équilibrées en dépenses et recettes, sont présentées par chapitres (cf. diaporama).

4. Sollicitation de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre de demandes de subventions

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le lancement par le Syndicat des opérations suivantes ainsi que leurs plans de financement :

- Etude DIG Gave
- Etude Lasseube et réouverture lit Baïse
- Etude hydraulique des crues du Clamondé
- Programme 2025 de gestion du gave de Pau
- Programme de gestion 2025 des affluents du gave de Pau

5. Convention pour l'animation de la charte de gestion de la ressource en eau du bassin du gave de Pau et des gaves réunis

Le Président rappelle au comité syndical qu'il a été autorisé à conventionner avec le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et l'Institution Adour pour le co-portage d'une étude d'opportunité pour la mise en place d'un outil de gestion intégrée de l'eau. Il avait indiqué son souhait de retenir le scénario Charte, validé par le comité syndical en juin 2024.

Un poste non permanent d'animateur(trice) de la Charte de gestion de la ressource en eau du bassin du gave de Pau et des gaves réunis a alors été créé en octobre 2024, en étroite partenariat avec le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et l'Institution Adour.

Un projet de convention entre le Syndicat, le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et l'Institution Adour précisant les relations entre ces 3 acteurs pour l'animation de cette Charte a été validé, à l'unanimité, par le comité syndical.

6. Sollicitation des Régions et de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour le financement de l'animation de la charte de gestion de la ressource en eau

Le Président indique au comité syndical que conformément à la délégation que ce dernier lui a donnée, il va solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région Occitanie et l'agence de l'eau Adour-Garonne pour l'octroi de subventions concernant l'animation de la charte.

Le plan de financement proposé, est approuvé, à l'unanimité par le comité syndical.

7. Informations diverses

Différents points ont également été abordés, lors de ce comité syndical :

- Présentation de la complexité du réseau hydrographique entre Narcastet et Mazères-Lezons
- Présentation des grandes thématiques et enveloppes du 12^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour Garonne
- Point d'avancement du programme d'études préalables au PAPI
- Présentation de la vidéo sur le transport sédimentaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Pour extrait conforme.

Le Président,



Syndicat Mixte du Bassin du
GAVE DE PAU

Michel CAPERAN